



Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - Juillet 1988)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIRDF, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre

1. Pays: FRANCE.

2. Date: 2/4/93 3. Numéro de référence:

(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur:

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT (FRANCE),
Direction régionale de l'Environnement - RENNES.

5. Nom de la zone humide: GOLFE DU MORBIHAN.

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar: 5 avril 1991

7. Coordonnées géographiques: 47° 35' N, 07° 47' E.

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche)

Région BRETAGNE PARIS 400 KM, RENNES 100 KM, VANNES 2 KM.

9. Superficie: (hectares) 23.000 ha

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

(A) D, E, F, (G) H, M, Q.

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale) 0 à 30 mètres.

12. Description: (acquies en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

Le Golfe du Morbihan (littéralement "petite mer") est une dépression côtière communiquant par un goulet avec l'océan. Il résulte de la jonction de trois rivières (Auray, Vannes et Noyalo).

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'éval; climat)

Ce secteur du littoral de la Bretagne doit son dessin d'ensemble au jeu d'accidents hercyniens lors de l'ouverture du Golfe de Gascogne. Il limite un bas plateau découpé à l'extrême. Le Golfe du Morbihan résulte de l'annulation par la transgression flandrienne de ce bas plateau.

A marée basse, le Golfe est une immense slikke drainée par un réseau de chenaux qui convergent vers le goulet, large de 900 mètres, taillé dans le leucogranite. Ce goulet est parcouru de violents courants de marée (8 à 10 nœuds) qui empêchent l'envasement et la fermeture du goulet.

Le bassin versant de 80.000 hectares est limité au Nord par les landes de Lanvaux. Les fonds meubles sablo-vaseux occupent une superficie de 8.000 ha dont 4.300 sont soumis au rythme des marées.

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

Au plan écologique, l'originalité du Golfe du Morbihan s'exprime par :

- l'extension des herbiers à Zostères qui colonisent environ 2.100 hectares de vasières avec Zostera noltii : 1.500 hectares et Zostera marina : 600 hectares.
- l'importance de la macrofaune benthique constituée d'invertébrés, avec une densité moyenne de 3.800 animaux de taille supérieure à 1 mm au m².
- l'accueil en hivernage ou lors des passages migratoires de 60.000 à 130.000 oiseaux selon les années.

15. Régime foncier et propriété:

(a) du site Le Golfe du Morbihan appartient essentiellement au Domaine Public Maritime.
Les rives sont propriétés publiques et privées.

(b) des zones environnantes

16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- réserves maritimes de chasse du Golfe (25/07/1973 et 6/03/1989), et de l'île de Méaban (25/07/1973).
- arrêtés de protection de biotopes des îlots du Golfe (12/01/1982) et des marais de Duer (25/02/1992).
- sites classés loi 1930 : marais de Duer (24/02/1965), marais de Larmor-Baden (1/10/90
- propriétés du Conservatoire littoral - réserves d'associations.

17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- réserve naturelle des marais de Séné (600 hectares).
- acquisition par le Conservatoire littoral des marais de Séné et de Larmor-Baden.
- classement loi 1930 du site des pointes d'Arzon.

18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines

- (a) sur le site - concessions ostréicoles sur 2.000 hectares, production : 10.000 tonnes d'huîtres.
- Pêche artisanale de la Seiche (*Sepia officinalis*), de l'Etrille (*Portunus puber*), de la crevette (*Palaemon serratus*).
 - pêche à pied (palourdes japonaises) - tourisme.
- (b) aux alentours/dans le bassin versant

19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

- (a) sur le site
- dégradation de la qualité des eaux (nitrates et phosphates);
 - développement mal contrôlé de la pêche à pied
 - dégradation des zones humides périphériques

(b) aux alentours / dans le bassin versant

20. Valeurs hydrologiques et physiques: (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

Le rôle des herbiers de *Zostères* dans la protection des côtes est primordial. Leur disparition définitive entraîne une érosion active et une baisse très sensible des potentialités biologiques (c'est la base de tout le réseau trophique littoral grâce à l'importante production primaire donnant d'énormes accumulations de débris végétaux dans le sédiment).

21. Valeurs sociales et culturelles: (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

Ce site offre un environnement paysager d'une qualité esthétique exceptionnelle par la succession de riches paysages variant d'un instant à l'autre selon la marée et les caprices de la lumière.

Site préhistorique abritant de nombreux monuments mégalithiques : dolmen de Mané-Lud, le grand menhir, la Table des marchands, tumulus de Gavrinis, double cromlech d'Er Lannic....

Le château de Suscinio, construit au 13^e siècle et ancienne résidence des Ducs de Bretagne présente un intérêt historique incontestable.

22. Faune remarquable: (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

- ornithologie : voir fiche annexée
- présence de la Loutre d'Europe (étang de Noyal, marais de Duer...)

23. Flore remarquable: (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

- halophytes rares de la côte atlantique : *Salicornia emerici*, *Zostera noltii*, *Spartina maritima*, *Inula crithmoides*, *Arthrocnemum fruticosum*, *Suaeda vera*.
- espèce très rare des bordures estuarienne : *Alopecurus bulbosus*.
- phytocoenoses halophyles rares : *Puccinellio- Salicornietum emerici*, *Parapholis- Hordeetum marini*, *Agropyro- Inuletum crihmoidis*, *Spartinetum- maritimae*, *Puccinellio- Arthrocnemum fruticosi*, *Agropyro- Suaedetum verae*, *Zosterum noltii*.

24. Recherche et équipements scientifiques: (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

Sur l'île de Bailleron, une station de biologie marine de l'Université de Rennes 1 est implantée depuis 1958.

Les recherches effectuées concernent la physiologie des Mollusques et l'écologie littorale (productivité des vasières et herbiers, relations oiseaux/milieu).

25. Education et information: (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

Ce site est d'une grande valeur pédagogique. Des stages d'initiation à la biologie marine et à l'ornithologie y sont organisés.

La réserve associative de Falguérec est ouverte au public. Elle accueille chaque année 5.000 à 6.000 personnes dont de nombreux groupes scolaires.

26. Récréation et tourisme: (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

La diversité des paysages, la qualité du plan d'eau, la proximité de la mer sont exploités par une activité touristique surtout concentrée dans le bassin occidental. (résidences secondaires, promenades en bateau, plaisance...).

Notons l'objectif de développement d'un tourisme éducatif et de découverte : projet de parc de vision ornithologique et de réserve naturelle.

27. Organisme de gestion: (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

Multiplés : communes, propriétaires et exploitants, fédération départementale des chasseurs du Morbihan, association départementale des chasseurs de gibier d'eau, Société d'Aménagement du Morbihan, département du Morbihan, Conservatoire du littoral, Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne, Société syndicat d'aménagement touristique du Golfe du Morbihan.

28. Juridiction: (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

- Services de l'Etat
- département du Morbihan
- communes.

29. Références bibliographiques: (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

voir annexe.

30. Raisons de l'inscription: (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

1a, 1c, 2a, 2c, 3a, 3c.

31. Carte du site (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)